



# APPROCHE RÉGIONALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LES ILES DU SUD OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

## Conclusions

Workshop

24-25 février 2020

Ebène – Maurice

FEVRIER 2020

## Remarques liminaires

Le présent document ne constitue ni un procès-verbal ni un compte rendu des débats tenus lors du workshop final. Il relève les principales conclusions issues des travaux précédents, notamment la phase d'état des lieux des gisements et de diagnostic des pratiques en matière de gestion des déchets ciblés dans les îles de l'océan Indien. Il vise également à structurer une approche programmatique des actions de coopération en matière de gestion des déchets ciblés.

Les propositions formulées et fiches-mesures annexées au présent document déclinent les actions identifiées au workshop de manière opérationnelles. Elles procèdent des analyses des consultants et n'engagent pas les parties prenantes du workshop.





# Sommaire

Remarques liminaires.....	2
<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Contexte .....</b>	<b>4</b>
Workshop final .....	5
<b>Résultats des travaux.....</b>	<b>7</b>
<b>Enjeux soulevés dans le cadre de l’atelier - Des besoins fondamentaux .....</b>	<b>8</b>
Connaitre davantage le gisement.....	8
Sensibiliser les publics cibles .....	8
Valoriser les initiatives .....	9
Renforcer la proximité et l’animation pour mobiliser les publics cibles .....	9
Donner l’exemple .....	9
Identifier des initiatives de tri au départ (consommateur) ou à l’arrivée (opérateur) .....	9
Valoriser la dimension économique et la valeur ajoutée constituée par l’activité « green business » .....	9
<b>Vers un programme de coopération régionale en matière de gestion des déchets .....</b>	<b>11</b>
<b>2 axes stratégiques pour 2 enjeux .....</b>	<b>11</b>
<b>Première approche de la coopération .....</b>	<b>12</b>
<b>Proposition de programme Régional de Gestion des Déchets dans la zone OI .....</b>	<b>14</b>
<b>Thématique 1 : connaissance et prise de conscience .....</b>	<b>14</b>
Priorité 1 : Caractériser le gisement.....	14
Priorité 2 : Evaluer le coût de l’inaction .....	14
Priorité 3 : Développer un programme de « conscientisation » .....	14
<b>Thématique 2 : renforcer les capacités de collecte .....</b>	<b>15</b>
Priorité 4 : Renforcer les capacités d’accès au gisement .....	15
Priorité 5 : Soutenir les capacités de valorisation locale et régionale.....	15
<b>Thématique 3 : structurer les filières.....</b>	<b>15</b>
Priorité 6 : Structurer les filières .....	15
<b>Annexe : Fiches-Actions.....</b>	<b>17</b>

## Contexte

L'UCCIOI, devenue CAP BUSINESS OI, a mandaté en mars 2019 le groupement Verso Consulting, Girus Elcimai et Dynamia & Associates, pour l'accompagner dans une réflexion sur une approche régionale de la gestion des déchets dans l'océan Indien.

Cette étude porte sur 4 types de déchet, dont il est considéré qu'ils représentent à la fois un enjeu commun et qu'ils peuvent faire l'objet d'une gestion mutualisée entre les îles de la zone. Ces déchets sont les suivants :

 <b>Les PET clairs</b>	 <b>Les huiles minérales automobiles</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pastilles ou granulés de PET</li><li>➤ Déchets, rognures et débris Pet</li><li>➤ Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires de moins de 2L et de plus de 2L</li><li>➤ Toute autre catégorie de PET clairs identifiées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Huiles minérales contenant plus de 70% en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux<ul style="list-style-type: none"><li>• Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines</li><li>• Liquides pour transmissions hydrauliques</li><li>• Huiles blanches et paraffine liquide</li><li>• Autres huiles minérales</li></ul></li><li>➤ Déchets des huiles minérales</li></ul>
 <b>Les Pneumatiques</b>	 <b>Les batteries de véhicules au plomb</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pneumatiques neufs (pour voitures, autobus et camions, véhicules aériens, motos, engins agricoles, engins de génie civil, etc.)</li><li>➤ Pneumatiques rechapés</li><li>➤ Pneumatiques usagés</li><li>➤ Produits de valorisation de pneumatiques (déchets, rognures de caoutchouc non durci, etc.)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Batteries neuves : accumulateurs à plomb</li><li>➤ Batteries usagées : accumulateurs au plomb, déchets et débris de piles et accumulateurs électriques contenant du plomb</li><li>➤ Plomb sous forme brute (intérêt en export notamment)</li><li>➤ Déchets et débris de plomb</li><li>➤ Tables, feuilles et bandes, poudres et paillettes en plomb</li></ul>

Les objectifs des travaux étaient les suivants :

- Identification des gisements et pratiques de collectes, tri, valorisation et exportation, pour l'ensemble des déchets concernés
- Identification des conditions de réalisation de projets de valorisation des PET Clairs, dans une perspective de complémentarité régionale (pour autant, il ne s'agissait pas ici de réaliser ni une étude de marché ni une étude de faisabilité des projets identifiés) ;
- Construction d'un argumentaire technico-économique justifiant, si nécessaire, de déroger aux conventions internationales régissant le transport des déchets dangereux ;
- Identification de pratiques, projets ou actions de coopération régionale permettant d'optimiser les conditions de collecte, de traitement ou de réexportation des déchets batteries et huiles minérales<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nota : les pneumatiques n'ont fait l'objet que d'un recensement du gisement, ne faisant pas l'objet à ce stade de réflexion sur une gestion mutualisée entre les îles de l'océan Indien.

Les travaux se sont déroulés de mars à décembre 2019. Ils ont été conduits par le groupement, sous le pilotage d'un groupe de travail dédié, constitué de représentants des membres de l'UCCIOI compétents sur ces sujets, dont :

- Comores : représentant de l'Union des CCI des Comores
- Madagascar : représentant du Syndicat des industries de Madagascar et la Fédération des CCI de Madagascar
- Maurice : représentant de Business Mauritius, la Mauritius Chamber of Commerce and Industry et de l'Association of Mauritian Manufacturers
- Seychelles : représentant de la Seychelles Chamber of Commerce and Industry
- Mayotte : représentant de la CCI de Mayotte
- Réunion : représentant de l'Association pour le développement industriel de La Réunion et la CCI Réunion

Un représentant de la COI était associé aux travaux en tant qu'observateur, de même qu'un représentant de l'AFD.

Les travaux d'analyse ont été ponctués de plusieurs workshops avec le comité de pilotage, au cours desquels des experts sont intervenus pour approfondir certains sujets et identifier des pratiques ou modes d'organisation transposables dans les territoires.

### Workshop final

A l'issue de ces travaux, un workshop de restitution a été organisé les 24 et 25 février 2020, associant les professionnels et représentants des administrations compétentes des territoires couverts par les activités de Cap Business Océan Indien. Etaient notamment présents :

- Des embouteilleurs
- Des professionnels du tri et du recyclage
- Des ONG
- Des porteurs de projets de collecte
- Des bailleurs de fonds

Les objectifs de ce workshop étaient les suivants :

- Partager les principaux enseignements issus des travaux d'analyse avec les professionnels, concernant notamment :
  - o L'analyse des gisements des déchets cibles
  - o L'analyse des conditions logistiques des échanges de ces déchets entre les îles de l'océan Indien
  - o L'analyse des conditions et enjeux juridiques, mais également techniques, logistiques et financiers, de dérogations aux conventions internationales (Bâle, Bamako, Règlement UE 1013/2006).
- Approfondir les axes de coopération pré-identifiés par le groupement et le comité de pilotage, notamment dans le cadre d'un workshop tenu le 25 septembre 2019 ;
- Identifier de nouvelles actions de coopération régionale en matière de gestion des déchets.

Ces travaux se sont déroulés durant 2 journées de travail pendant lesquelles, au-delà de la présentation des travaux réalisés par le groupement, ont également été présentés les projets suivants :

- Dans le domaine de l'évaluation de l'impact environnemental des déchets : application portée par EcoWarrior (start up mauricienne)
- Dans le domaine de la collecte : projets portés par l'ONG Mission Verte (ONG Mauricienne) et par l'entreprise Fomize (entreprise réunionnaise)
- Dans le domaine de la logistique : nouvelle entreprise maritime Sealogair, de transport inter-iles dans la zone OI
- Dans le domaine de l'organisation des filières REP : présentation du cluster GREEN (Cluster réunionnais d'économie circulaire)

\*\*\*\*\*

## Résultats des travaux

# Enjeux soulevés dans le cadre de l'atelier - Des besoins fondamentaux

Les travaux et débats tenus dans les différents workshops organisés au titre de la mission confiée au groupement conduisent à la mise en exergue des points suivants, considérés unanimement comme des fondamentaux à l'heure d'adresser collectivement la gestion des déchets dans la zone OI, particulièrement les déchets ciblés (PET, batteries, huiles, pneumatiques).

## Connaitre davantage le gisement

Les travaux menés au cours de la phase 1, particulièrement d'analyse comparative des études précédentes, des données statistiques douanières et des données déclaratives des entreprises du secteur, attestent tous de la nécessité d'approfondir encore le sujet pour disposer d'une vision exhaustive des déchets plastiques (PET), des batteries, huiles et pneumatiques dans la zone OI (probablement tout comme d'autres déchets<sup>2</sup>).

Il a notamment été démontré que les données statistiques douanières de plusieurs pays sont incohérentes par rapport à la réalité du gisement de déchet concerné. Ce défaut procède manifestement d'une part des pratiques déclaratives des importateurs/exportateurs, qui n'ont pas d'intérêt ou obligation à préciser de manière suffisamment détaillée la réalité des opérations d'approvisionnement/exportation effectuée. D'autre part, les codes douaniers correspondant aux produits considérés ne visent pas explicitement et uniquement ces produits et incluent donc des objets plus larges, de même que certains produits entrent sur les territoires en étant identifiés par d'autres biais (ex : voitures pour les batteries ou huiles ; bouteilles pleines pour les batteries, etc).

En conséquence, il importe de caractériser davantage les produits cibles, afin de ne pas limiter l'exercice de recensement du gisement à un « comptage » mais bien à une analyse des chaînes de valeur concernées. Or, la caractérisation des produits n'est manifestement pas uniforme entre les îles de la zone OI et mériterait d'être harmonisée. La caractérisation du gisement va au-delà de la « définition » des produits mais inclut également la possibilité de les qualifier en tant qu'intrants industriels, nécessitant une harmonisation des processus de sortie du statut de déchet, question déterminante dans la région OI pour construire les bases d'une économie circulaire régionale.

## Sensibiliser les publics cibles

Les échanges et travaux menés précédemment attestent tous de la nécessité de sensibiliser encore et toujours l'ensemble des publics cibles : grand public (consommateur), entreprises et administrations. Cette sensibilisation vise aussi bien la caractérisation des enjeux liés au traitement des déchets (ou plutôt à leur absence de traitement) que l'identification et la valorisation des opportunités que représentent la collecte, le tri et recyclage de ces déchets. A ce titre, la notion de « coût de l'inaction » d'une part, le recensement des bonnes pratiques et opportunités d'autre part, constituent des bases d'une stratégie territoriale et/ou régionale de gestion des déchets.

---

<sup>2</sup> Les données statistiques et déclaratives ont connu des degrés d'accessibilité très variable, en particulier les données déclaratives, souvent partielles, souvent fluctuantes. Certaines données de gisement ont même été fournies uniquement lors du workshop final par certains participants, pourtant sollicités dès le démarrage des travaux.



## Valoriser les initiatives

Plusieurs projets de caractérisation, collecte ou valorisation des déchets cibles ont été identifiés en cours d'étude (y compris à l'occasion du workshop final). Ils sont manifestement insuffisamment connus des publics cibles, particulièrement des acteurs économiques et des administrations compétentes et responsables en la matière. Déployés sur certains territoires seulement, ils méritent d'être connus et valorisés à l'échelle régionale, pour identifier les possibilités de duplication ou d'adaptation aux autres territoires de la région. Ce processus d'identification et de valorisation doit être continu : il suppose l'implication active de relai sur chaque territoire pour disposer des informations actualisées régulièrement.

## Renforcer la proximité et l'animation pour mobiliser les publics cibles

Les données statistiques relatives aux capacités de collecte des déchets ont démontré une marge de progrès très importante dans tous les territoires. Des progrès peuvent être réalisés par la mise en œuvre de différents projets de sensibilisation et collecte, particulièrement des consommateurs finaux. Pour autant, la nécessité d'un lien humain et direct avec les consommateurs a été mise en exergue dans l'ensemble des débats : il ne suffit pas de dire, de sensibiliser engager les publics cibles ; il importe de les accompagner au quotidien, notamment parce qu'il s'agit ici de provoquer un changement fondamental de comportement, qui relève davantage de la dimension culturelle et sociale des individus que d'une dynamique environnementale et encore moins économique. Cette « conduite du changement » doit donc pouvoir être accompagnée dans la durée, notamment auprès des publics les plus défavorisés (CSP-).

La mobilisation des publics cibles peut aussi passer par une incitation économique. Celle-ci est d'ailleurs déjà en place par exemple à Maurice pour la collecte et valorisation des huiles minérales usagées et des batteries qui ont une valeur marchande. Cela permet de structurer spontanément des filières formelles et informelles, même si les pratiques filières informelles méritent d'être plus surveillées et encadrées pour en limiter les impacts environnementaux et sanitaires. Une incitation économique pourrait être une piste pour améliorer les taux de collecte sur certains territoires, tels que Mayotte et la Réunion sur les batteries (tant que le cours du plomb rend l'activité rentable), par exemple en intégrant ce flux au réseau de collecte de type Fourmize (avec une nécessité de validation par l'Association de traitement des batteries usagées de La Réunion).

## Donner l'exemple

La notion d'exemplarité est de plus en plus prégnante dans la conscience citoyenne et chez le consommateur. Aussi, il importe que les administrations qui éditent les réglementations à appliquer, de même que les entreprises qui produisent les futurs déchets, adoptent et partagent une conduite « exemplaire », démontrant leur engagement volontariste dans une démarche vertueuse, indépendamment des conditions et intérêts mercantiles qu'elle comporte.

## Identifier des initiatives de tri au départ (consommateur) ou à l'arrivée (opérateur)

Les pratiques recensées en phase 1 et les débats en workshop ont montré que les approches peuvent/doivent être différenciées/graduées selon les territoires : il importe ainsi, particulièrement sur le plastique, de mettre à disposition des consommateurs aussi bien des solutions de tri au départ (ex. Fourmize) qu'à l'arrivée (plateforme de collecte). Les deux solutions ne sont pas antinomiques et peuvent être complémentaires, dans tous les territoires, au regard de la réalité des taux de captation des gisements de déchets.

## Valoriser la dimension économique et la valeur ajoutée constituée par l'activité « green business »

Enfin, il importe d'accentuer la communication et la sensibilisation du public, particulièrement des entreprises et des jeunes, sur le fait que la gestion des déchets ne doit plus être considérée comme une

problématique environnementale à adresser par la puissance publique et dans laquelle les entreprises exécutent une mission de service public subventionnée.

Il s'agit au contraire de considérer le déchet comme une ressource, qui peut s'inscrire dans une chaîne de valeur et faire l'objet d'échanges commerciaux au même titre que les matières premières et de possibilités de transformation et de valorisation monétisées. Dès lors, la gestion des déchets n'a plus à être considérée comme une mission d'intérêt général, relevant des administrations et accompagnée par des ONG, mais bien de filières de l'économie réelle, dans laquelle :

- Les entreprises de collecte et de valorisation génèrent de la valeur ajoutée et peuvent convertir les déchets en ressources.
- Certains déchets pourraient faire l'objet d'une incitation économique auprès des consommateurs pour améliorer les performances de collecte sélective.

# Vers un programme de coopération régionale en matière de gestion des déchets

## 2 axes stratégiques pour 2 enjeux

Les travaux, analyses, consultations et entretiens menés dans le cadre de la mission assignée au groupement permettent de répondre aux questions posées de la manière suivante :

- **PET** : le gisement théorique permet la réalisation d'un ou plusieurs projets de recyclage dans la zone. L'accès au gisement de chaque territoire d'une part, la gestion des flux entre les territoires d'autre part, limitent a priori le champ des possibles, sans qu'il soit possible ni nécessaire de déterminer un nombre minimal ou maximal de projets. Les travaux réalisés devront permettre aux porteurs de projets de disposer d'une base commune pour appréhender l'environnement réglementaire, technique, financier et logistique de leurs projets respectifs. Il leur appartient ensuite de définir les opportunités de rapprochement/mutualisation, de complémentarité ou de concurrence de leur propre projet.
- **Batteries & Huiles** : l'opportunité d'un plaidoyer en faveur de dérogations aux conventions internationales n'est pas confirmée en l'état actuel des gisements accessibles d'une part, des solutions logistiques, des pratiques de valorisation locales et des cours mondiaux (notamment pour le plomb) d'autre part. Le ratio coût /efficacité/risque ne plaide donc pas en faveur d'un « dossier de demande de dérogations » pour chaque produit identifié.  
Le sujet ne doit cependant pas être considéré clos : il repose cependant sur une amélioration très substantielle de l'accès aux gisements, une sécurisation des exutoires (du point de vue technique et juridique) et une optimisation des coûts logistiques.

D'autre part, la gestion « mutualisée » des déchets n'apparaît pas comme une fin en soi. Il s'agit davantage d'avoir une approche concertée de la gestion de ces déchets et de faire progressivement émerger des dynamiques structurées dans chaque territoire puis à l'échelle régionale, en reposant sur :

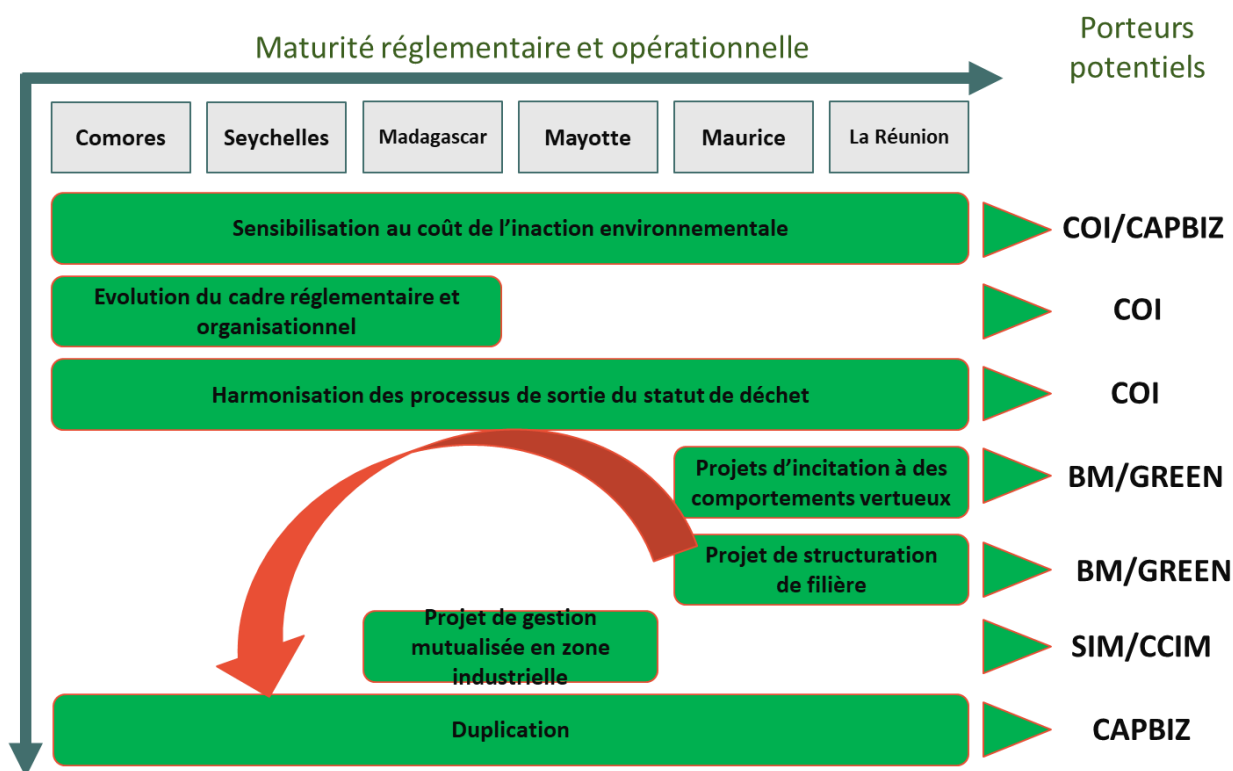
- des actions de coopération,
- des transferts d'expertise et de savoir-faire,
- un dialogue entre les acteurs économiques de la région travaillant sur un même flux,
- la réplique de modèles organisationnels ou pratiques.

En conséquence, il apparaît nécessaire, pour les déchets cibles comme pour l'ensemble des déchets de la zone OI (ordures ménagères, spécifiques, dangereux, etc) d'agir sur deux axes stratégiques qui répondent aux deux principaux enjeux précédemment cités :

- L'enjeu d'accéder au gisement, qui implique d'identifier les voies et moyen d'agir sur la collecte
- L'enjeu de passer d'une « problématique déchet » à une « opportunité business » qui implique de structurer progressivement les filières concernées.

## Première approche de la coopération

Différentes actions avaient déjà été identifiées dans le cadre des travaux précédents, résumées dans le diagramme suivant :



Sigles :

- COI : Commission de l'Océan Indien
- CAPBIZ/ Cap Business Océan Indien
- BM: Business Mauritius
- GREEN: cluster réunionnais intervenant dans la structuration des filières REP ;
- SIM : Syndicat des Industries de Madagascar.

Ce diagramme met en exergue plusieurs dimensions :

- La coopération dans le domaine visé n'a pas vocation à être impérativement uniforme ; elle doit prendre en compte le niveau de maturité des différents territoires et des filières de gestion des déchets cibles et peut donc être conçue à géométrie variable.
- Les actions de coopération peuvent être portées en B2B, par une organisation représentative du secteur privé de la zone telle que Cap Business, ou par une organisation de coopération régionale plus institutionnelle telle que la COI. Le choix du portage doit être défini collectivement, en impliquant les représentants des secteurs privés et publics et reposer à la fois sur la nature de l'action identifiée, le public cible ainsi que son impact territorial, social et/ou économique. La capacité à effectuer ce choix procède néanmoins d'une vision partagée du rôle dévolu à chacune des parties prenantes.

Les échanges menés en workshop de restitution des 24 et 25 février 2020 ont conduit à étendre cette approche et à identifier différentes actions dont la mise en œuvre progressive, cumulative ou combinée, permettra d’adresser les 2 enjeux précédemment identifiés.

La combinaison de ces actions de coopération fait émerger un véritable programme régional de gestion mutualisée des déchets cibles dans la zone OI. Toutefois, il importe que chacune des actions identifiées préserve son autonomie par rapport aux autres afin d’éviter de créer un lien de conditionnalité de nature à ralentir voire empêcher la mise en œuvre des autres actions. Leur mise en œuvre permettra à terme, d’élargir cette approche à d’autres types de déchets, tels que les PEHD (pour les plastiques), les batteries lithium-ion ou les huiles alimentaires usagées (HAU).

Les actions de coopération identifiées sont les suivantes ; elles font l’objet de fiches-actions tel que proposé par le groupement à l’issue du comité de pilotage du 25 septembre 2019.

# Proposition de programme Régional de Gestion des Déchets dans la zone OI

Ce programme repose sur 3 thématiques et 6 priorités, déclinées au travers d'actions de coopération qui pourront être portées aussi bien par la COI que Cap Business ou d'autres partenaires, selon la nature des actions. Le programme peut s'étaler sur une durée de 5 ans. Le budget estimé est ici donné à titre purement indicatif (environ 3M€ max) et devrait être approfondi dans le cadre d'un exercice de programmation opérationnelle.

## Thématique 1 : connaissance et prise de conscience

Il s'agit ici de mieux connaître les enjeux liés aux déchets cibles, de mieux connaître l'impact de ces déchets sur l'environnement et l'économie des territoires et de mesurer comment des réponses peuvent être apportés, notamment par les acteurs privés.

### Priorité 1 : Caractériser le gisement

Comme indiqué supra, il s'agit ici de mieux connaître la nature et les caractéristiques techniques des déchets, notamment plastiques, qui sont importés et utilisés dans la zone OI. Ceci permettra d'identifier sur chaque territoire les gisements théoriques et les gisements collectés et valorisés sur le territoire afin d'identifier la marge de progression et des actions de mobilisation des gisements non collectés, ainsi que les possibles échanges de mutualisation entre territoires pour valoriser ces gisements.

La caractérisation du gisement peut passer par des observatoires sur chaque territoire et une consolidation par un observatoire régional (qui peut être intégré à un des observatoires territoriaux qui consolideraient les données à l'échelle régionale). Des échanges entre les observatoires permettraient d'harmoniser les pratiques de collecte et traitement d'informations.

### Priorité 2 : Evaluer le coût de l'inaction

Il s'agit ici de valoriser l'impact environnemental, social mais surtout économique, des déchets, tant dans leur traitement que dans l'absence de collecte et valorisation.

Ce travail vise à faire prendre conscience aux différents publics cibles des potentialités liées au développement de filière green business, mais également de l'impact économique que l'absence de politiques et stratégies de gestion de ces déchets génère pour les différents secteurs d'activité, (tourisme, agriculture ..) mais également sur la santé des acteurs (surtout informels) du déchets et des populations, ainsi que sur la génération d'emplois et de taxes des filières de collecte et valorisation.

### Priorité 3 : Développer un programme de « conscientisation »

Il s'agit ici, davantage que d'une action de sensibilisation, de construire un « programme » complet, fondé d'abord sur l'identification fine des acteurs, pratiques, initiatives préexistantes sur un territoire, sur les opportunités que la mutualisation intersectorielle pourrait générer et sur la nécessité d'aborder les questions déchets dans une approche globale filière/chaîne de valeur (verticale et transversale).

## Thématique 2 : renforcer les capacités de collecte

Les travaux ont permis de considérer qu'une part très importante (jusqu'à 70%) des gisements restent non captés par les structures compétentes. Il s'agit donc ici de renforcer les capacités de collecte, notamment incitatives, mais également de tri aux fins de valorisation (locale, régionale ou export), dans le cadre de chaînes de valeur à constituer.

### Priorité 4 : Renforcer les capacités d'accès au gisement

L'accès au gisement sera renforcé à la fois par la prise de conscience des parties prenantes et la valorisation d'initiatives préexistantes (P3), mais également par la duplication d'autres initiatives (Fourmize, Mission Verte), et la mise en place d'outils « incitatifs » tels que la consigne, à condition que ces outils soient envisagés dans une approche complémentaire entre les îles de l'Océan Indien, compte tenu de leur impact potentiel sur le développement de filière structurée au niveau territorial et régional.

### Priorité 5 : Soutenir les capacités de valorisation locale et régionale

Les travaux d'analyse et les consultations des parties prenantes ont questionné la nécessité de mutualiser (au sens « massifier ») les déchets des îles de la zone alors que des solutions de valorisation (notamment des solutions low costs) existent dans les territoires où peuvent être transposées sans qu'il soit impératif de 'déplacer' les produits concernés et en mettant en place des solutions. Il s'agit donc de faire connaître et accompagner le déploiement de telles solutions locales de valorisation, particulièrement pour les huiles et batteries, afin de prolonger leur durée de vie ou leur réutilisation et limiter ainsi l'importation d'intrants pour les véhicules (batteries), la production d'énergie (huiles) ou de matériaux du BTP (pneumatiques). Au niveau régional, il s'agit de disposer d'une vision harmonisée des procédures de « sortie du statut de déchet » afin que les produits concernés puissent plus facilement circuler dans la zone afin d'être réutilisés dans un processus industriel, en étant considérés comme intrants productifs et non plus comme déchets.

## Thématique 3 : structurer les filières

Selon le niveau de maturité des territoires, un processus de structuration progressif doit être mis en œuvre, accompagné par la puissance publique, à partir de noyaux durs d'entreprises engagées jusqu'à des filières totalement intégrées et à l'organisation légalement reconnue.

### Priorité 6 : Structurer les filières

La constitution de filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) et d'Eco-Organismes a été au cœur de nombreux échanges dans le cadre de ces réflexions. Elle doit cependant procéder d'une approche graduée et à géométrie variable selon les territoires : ainsi, l'expérience de La Réunion est déjà mise à profit de Maurice, qui a impulsé une dynamique de structuration autour d'un noyau dur d'entreprises impliquées. Cette démarche pourra être dupliquée à Madagascar, voire aux Seychelles. Des projets d'amorçage avec des groupes d'entreprises peuvent également être envisagés, en se fondant par exemple sur l'expérience de Mayotte en matière de gestion collective des déchets en zone d'activité, qui pourrait être transposée à

Madagascar. Aux Comores, il importera d'abord d'agir au plus près du terrain, en s'appuyant par exemple sur des ONG, dans une dimension sociale et environnementale, avant d'envisager d'aborder la structuration de filières économiques de gestion des déchets.



## Annexe : Fiches-Actions

## Thématique 1 - Priorité 1

- Action :** **Caractériser le gisement**
- Objet :** Renforcer la connaissance technique du gisement plastique, batteries, huiles, pneumatiques dans la zone OI
- Portée :** Faciliter la vision quantitative et qualitative du gisement, au regard du caractère incomplet ou erroné des données statistiques ou déclaratives.

**Modalités de mise en œuvre :**

Définition d'une approche méthodologique homogène (ex. démarche de caractérisation portée par l'Université de Maurice) ; démarche théorique homogénéisée fondée sur des pratiques accessibles dans chaque territoire (notamment prélèvement d'échantillon en station de transfert). Analyse quanti/quali pour valorisation industrielle via benchmark international, priorisant les SIDS. Alternative possible : duplication des études MODECOM de caractérisation des ordures ménagères, mais sans adresser spécifiquement les flux huiles, batteries, PET

Mise en place d'observatoires nationaux aux Seychelles, Maurice, Comores, Madagascar. Un référent du Ministère de l'environnement pourra assurer ce rôle.

**Séquençage :** lancement T1 2021 – restitution fin 2021

**Durée du projet :** 6 mois.....

**Résultats attendus :** meilleure caractérisation du gisement et des potentialités de valorisation industrielle .....

**Porteur :** ...COI.....

**Parties prenantes :** Cap Business, Associations industrielles, Cluster Green, Universités de la zone...

**Bénéficiaires :** .....industriels.....

**Moyens** coût estimatif : 200 000€ sur une campagne d'un an (variable selon les flux et modèles déployés) ; lancement des observatoires : 100 000€ sur la première année hors exploitation

## Thématique 1 - Priorité 2

<b>Action :</b>	<b>Evaluer le coût de l'inaction</b>
<b>Objet :</b>	Valoriser l'impact environnemental, social mais surtout économique, des déchets, tant dans leur traitement que dans l'absence de collecte et valorisation
<b>Portée :</b>	Mobiliser les différents publics cibles des potentialités liées au développement de filière green business, mais également de l'impact économique que l'absence de politiques et stratégies de gestion de ces déchets génère pour les différents secteurs économiques, notamment le tourisme et l'agriculture, mais également sur la santé des acteurs (surtout informels) du déchets et des populations, ainsi que le manque d'activités/emplois et taxes que pourraient générer des filières de collecte et valorisation.
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
	Appel à projet pour l'identification et la promotion de méthodes innovantes (études, applications IT...) de quantification monétisée de l'impact des déchets, dépassant l'analyse CO2. Priorisations d'une approche micro-économique permettant de concrétiser la vision impact.
<b>Séquençage :</b>	Lancement T1 2021 – sélection T3 2021 : diffusion des premiers résultats T2 2022
<b>Durée du projet :</b>	2 ans minimum.....
<b>Résultats attendus :</b>	Valorisation quantifiée de la gestion et de l'absence de gestion des déchets
<b>Porteur :</b>	Cap Business.....
<b>Parties prenantes :</b>	COI, centres de recherche économique, centres d'innovation
<b>Bénéficiaires :</b>	Start Up, universités, centres de recherche.....
<b>Moyens</b>	coût estimatif : 50-200 000€/unité

## Thématique 1 - Priorité 3

**Action :** Développer un Programme de conscientisation

**Objet :** Programme de cartographie des acteurs, pratiques, initiatives préexistantes par territoire et interrégional, sur les opportunités de mutualisation intersectorielle ; sensibilisation des parties prenantes privées et publiques aux enjeux et opportunités de gestion mutualisée et de structuration de filières

**Portée :** Faire émerger une vision concertée des enjeux et opportunités : faciliter la collaboration intra-sectorielle, inter-sectorielle, intra-territoriale et inter-territoriale ; sensibiliser sur l'intérêt d'engager un processus de structuration de filière REP.

### Modalités de mise en œuvre :

Approche partenariale par territoire et entre les territoires, reposant sur les principales organisations socioprofessionnelles.

- a. Cartographie et rapprochement des membres des organisations économiques en vue de mutualisation de la gestion de leurs déchets cibles ; valorisation du « maillage » préexistant et identification de nouvelles opportunités de collaborations.
- b. Construction de cycle de formation intégrant : la situation de chaque territoire sur les déchets cibles (gisement, acteurs, pratiques) ; les résultats des travaux soutenus au titre de la priorité 2) ; la formalisation des résultats de travaux de portée scientifique (analyses d'impact environnementale et socio-économique ; identification de bonnes pratiques ou innovation...) ; la présentation de cas pratiques en matière d'économie circulaire à l'échelle micro (inter-entreprises) ou macro (échelle territoriale) ; la présentation des types de collaborations et processus d'organisations possibles en vue de structurer des filières ;
- c. Organisation d'un cycle de sessions de sensibilisation/information des organisations professionnelles sur les démarches collaboratives possibles, les enjeux, avantages et opportunités de développement d'approche en économie circulaire (intégration des
- d. Organisation d'un cycle de sensibilisation/information des administrations (nationales et locales) sur les enjeux et opportunités de soutien aux projets d'économie circulaire et de structuration de filières RUP
- e. Identification et valorisation progressive des opportunités de collaboration régionale.
- f. Organisation annuelle d'un forum de l'économie circulaire.

**Séquençage :** lancement T1 2021 – finalisation fin 2023

**Durée du projet :** 3 ans.....

**Résultats attendus :** meilleure connaissance des opérateurs entre eux ; identification et déploiement de nouveaux projets ; implication des administrations ; engagement dans des démarches de structuration par territoire.

**Porteur :** ...COI & Cap Business.....

**Parties prenantes :** Cap Business, CCI des pays de la zone, Associations industrielles, Administrations locales, Universités de la zone...

**Bénéficiaires :** ...entreprises, administrations & Organisations non gouvernementales

**Moyens** coût estimatif : 1 000 000€ sur une campagne de 3 ans

## Thématique 2 - Priorité 4

- Action :** Renforcer les capacités d'accès au gisement
- Objet :** soutenir les projets et dynamiques de collecte des déchets dans une logique de valorisation ; étudier la possibilité de déploiement de systèmes de consignes pour certains déchets (bouteilles plastiques, batteries)
- Portée :** développer l'implication directe et volontariste des consommateurs et la dimension économique de la collecte

**Modalités de mise en œuvre :**

- a. Appel à projets pour identifier, dupliquer/répliquer des démarches de collecte dans les territoires de la zone OI (filières REP, systèmes d'incitations économiques pour l'apport volontaire...). Priorisation des projets entrepreneuriaux et de projets collectifs, démontrant l'existence d'un business model généré par la collecte de déchets. Facilitation du déploiement opérationnel des projets dans les îles de la zone OI. Développement d'un outil de suivi des données de collecte généré par les projets soutenus.
- b. Etude de faisabilité et de déploiement d'un système harmonisé de consignes dans les îles de l'océan Indien ; développement d'une approche commune de la consigne puis adaptation des types et niveaux de consigne à la situation particulière de chaque territoire, en lien avec les administrations et professionnels concernés.

**Séquençage :** lancement T1 2021 – sélection T2 2021 ; accompagnement jusqu'à T2 2022

**Durée du projet :** 18 mois.....

**Résultats attendus :** meilleure connaissance et taux de captation des gisements ; valorisation du potentiel économique des déchets et de l'intérêt d'engager des processus de structuration.

**Porteur :** Cap Business & COI.....

**Parties prenantes :** .....

**Bénéficiaires :** .....entreprises, consommateurs.....

**Moyens**

- a. Coût estimatif : 6 projets de 25 à 50 K€ + 100 000€ d'accompagnement au déploiement et mise en place d'un outil de suivi
- b. Coût d'étude : 150 K€

## Thématique 2 - Priorité 5

- Action :** **Soutenir les capacités de valorisation locale et régionale**
- Objet :** Renforcer la connaissance technique du gisement plastique, batteries, huiles, pneumatiques dans la zone OI
- Portée :** Faciliter la vision quantitative et qualitative du gisement, au regard du caractère incomplet ou erroné des données statistiques ou déclaratives.

### Modalités de mise en œuvre :

Identifier et caractériser des solutions locales ou extra-régionales de prolongation de la durée de vie et de valorisation des huiles et des batteries ; analyse des besoins et potentiels par territoire (y compris identification des porteurs \_ ex. garagistes ; entreprises du BTP, producteurs d'ylang...); définition d'un programme de déploiement des solutions par territoires (acquisition des équipements, formation à l'utilisation, suivi technique) ; mise en place d'un outil de suivi de l'impact de ces solutions sur les statistiques d'importation, de collecte et de valorisation. Focus sur des solutions low cost et d'appropriation facile.

**Séquençage :** lancement T1 2021 – déploiement fin 2021

**Durée du projet :** 1 an.....

**Résultats attendus :** renforcement des capacités des professionnels ; valorisation quantifiée des produits cibles.....

**Porteur :** ...COI...(pour financement des équipements).....

**Parties prenantes :** Cap Business, Associations industrielles, Cluster Green

**Bénéficiaires :** .....garagistes, producteurs d'ylang, ONG collectrices, entreprises du BTP.....

**Moyens** coût estimatif : étude d'analyse et d'opportunité : 50 000€ ; équipements : 200 000€ ; formation à l'utilisation et suivi technique : 100 000€



### Thématique 3 - Priorité 6

<b>Action :</b>	<b>Structurer les filières</b>
<b>Objet :</b>	Renforcer la connaissance technique du gisement plastique, batteries, huiles, pneumatiques dans la zone OI
<b>Portée :</b>	Faciliter la vision quantitative et qualitative du gisement, au regard du caractère incomplet ou erroné des données statistiques ou déclaratives.

#### Modalités de mise en œuvre :

Identifier les possibilités de structuration de filières aboutissant à la constitution de filières REP reposant sur un principe d'éco-contribution (approche privée) ou éco-taxe (approche publique) selon les cas. S'appuyer sur la dynamique de coopération bilatérale Réunion-Maurice (projet Business Mauritius / Green) pour construire un programme régional d'accompagnement à l'intégration progressive des filières dans les territoires de Madagascar et des Seychelles. Construire une approche spécifique de soutien aux ONG afin de tenir compte des capacités du territoire des Comores.

#### Etapes principales :

- Formalisation d'une maquette de filière cible sur base du projet Réunion-Maurice
- Participation aux actions de sensibilisation identifiées en P3
- Identification de groupes d'acteurs volontaires (noyau dur) dans une approche verticale et horizontale avec un choix de produits pilote (plastiques, batteries, huiles ou pneumatiques).
- Définition d'une base commune inter-régionale et d'un programme de formation et d'accompagnement technique de chaque territoire.
- Réaliser des stratégies nationales / schémas directeurs de gestion des déchets sur les pays hors Réunion et Mayotte qui sont déjà en cours de préparation des Plans de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

<b>Séquençage :</b>	lancement T1 2021 – finalisation 2023
<b>Durée du projet :</b>	2 ans.....
<b>Résultats attendus :</b>	émergence de noyaux durs ou filières dans chaque territoire
<b>Porteur :</b>	...Cap Business.....

**Parties prenantes :** Cap Business, CCI & Associations industrielles, Cluster Green,

**Bénéficiaires :** .....opérateurs économiques.....

**Moyens** coût estimatif :

- Maquette de filière par territoire : 30 000 €
- Définition du programme de formation : 50 000 €
- Déploiement du programme : Madagascar : 100 000 € ; Seychelles : 50 000 € ; Comores : 50 000 €
- Stratégies nationales/ Schémas directeurs : 250 000 à 400 000 € par pays (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles)